



Affiché le 12/07/2016
Retiré de l'affichage le :
Signature :

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
MAIRIE D'AURAY (56400)

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juillet 2016

Le lundi 11 juillet 2016 à 19 HEURES 00, le Conseil Municipal de la Commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mardi 05 juillet 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de M. DUMOULIN Jean, Maire.

La séance a été publique.

Etaient Présents à la présente délibération :

M. Jean DUMOULIN, M. Gérard GUILLOU, Mme Pierrette LE BAYON, M. Azaïs TOUATI, Mme Valérie ROUSSEAU, M. Jean-Yves MAHEO, M. Joseph ROCHELLE, M. Ronan ALLAIN, Mme Mireille JOLY, Mme Valérie VINET-GELLE, M. Patrick GOUEGOUX, Mme Fabienne HOCHET, M. Arnel EVANNO, M. Jean-Claude BOUQUET, Mme Annie RENARD, M. Jean-Michel LASSALLE, Mme Marie-Joëlle MIRSCHLER, M. Guy ROUSSEL, Mme Marie-Noëlle POMMEREUIL, M. Roland LE SAUCE, Mme Joëlle MARTINEAU, M. François GRENET, M. Jean-Pierre GRUSON, Mme Nathalie BOUVILLE, M. Yazid BOUGUELLID

Absents excusés :

Mme Aurélie QUEIJO (procuration donnée à M. Jean-Yves MAHEO), Mme Françoise NAEL (procuration donnée à Mme Marie-Joëlle MIRSCHLER), M. Maurice LE CHAMPION (procuration donnée à M. Gérard GUILLOU), Mme Marina LE ROUZIC (procuration donnée à M. Ronan ALLAIN), M. Laurent LE CHAPELAIN (procuration donnée à M. Joseph ROCHELLE), Mme Kaourintine HULAUD (procuration donnée à Mme Marie-Noëlle POMMEREUIL), Mme Emmanuelle HERVIO (procuration donnée à M. Guy ROUSSEL), M. Benoît GUYOT.

Secrétaire de séance : M. Azaïs TOUATI

COMPTE RENDU

~~~~~

## **1- DST - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LE MARCHÉ**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
M. GUYOT

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à engager la procédure de passation du marché pour les travaux d'aménagement de l'avenue du Général De Gaulle, selon la procédure adaptée et conformément aux caractéristiques essentielles énoncées ci-dessus ;
- AUTORISE le Maire à signer le marché à venir et tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

## **2- DF - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L' ASSOCIATION MOD KOZ TROPHEE SAN STEN**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 32 voix pour),

1 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
M. GUYOT

Le Conseil Municipal :

- DECIDE au titre de l'année 2016 l'attribution une subvention d'un montant de 2 500 € à l'association MOD KOZ.

A 19h20, l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, M. Le Maire lève la séance.